GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :23/04/93
NO DE DEPOT : 5856
R.C.S. LYON :378 347 470
NO DE GESTION:90 B 02140

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------
CITE INTERNATIONALE DE
LYON (SOCIETE D EXPLOITAT
LIGNON (QUAI ACHILLE)
69006 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

L'ORIGINAL DELIVRE PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE COMPORTE UN LISERE ROUGE

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CITE INTERNATIONALE DE LYON - SECIL
Société en Nom Collectif au capital de 10.000 Francs
Siège Social : Grand Palais - Quai Achille Lignon
69459 LYON CEDEX 06

RCS LYON B 378.347.470

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 1992

PREMIERE RESOLUTION :

Monsieur François CORDIER, représentant la Société SARI SA expose que la Société entend démissionner de ses fonctions de Gérante.

L'Assemblée prend acte de cette démission et donne quitus de sa gestion à l'ancien Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide de nommer, en qualité de gérante, en remplacement de la Société SARI SA démissionnaire, la Société SPAICIL.

Monsieur ZACHARIAS déclare accepter au nom de la Société SPAICIL la fonction qui vient de lui être confiée et ne faire l'objet d'aucune condamnation ou incapacité lui interdisant l'exercice de cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un original d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

certifié conforme

A. Zacharias